

PAR COURRIEL

Québec, le 13 février 2025



Objet : Suivi de votre demande d'accès aux documents – N/Réf. : M57578

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès à l'information et aux documents reçue le 13 janvier 2025, visant à obtenir :

« toute lettre, courriel, directive, circulaire ministérielle, correspondance ou autre communication de la part d'un sous-ministre, d'un sous-ministre associé, du ou de la ministre ou encore de son cabinet concernant le respect des enveloppes budgétaires ou l'importance de ne pas dépasser les cibles budgétaires et de ne pas présenter de solde négatif durant l'exercice financier 2024-2025. »

Au terme de nos recherches, nous vous informons que le ministère du Tourisme détient certains des documents recherchés. Vous les trouverez en pièce jointe.

En terminant, sachez qu'il vous est possible de demander à la Commission d'accès à l'information de réviser la décision qui vous est communiquée par la présente. Vous trouverez ci-annexé une note explicative concernant l'exercice de ce recours. Nous vous invitons donc à leur faire parvenir une demande d'accès.

Nous vous prions d'agréer nos salutations les meilleures.

Le responsable de l'accès aux documents,

Frédéric Desjardins

FD/gv

p.j. Avis de recours

Mesures concernant le respect de la politique budgétaire du gouvernement

Note aux gestionnaires_Budget_2024-10-28_VF

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

Bureau 2.36
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9

Tél : (418) 528-7741
Télec : (418) 529-3102

MONTRÉAL

Bureau 18.200
500, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Tél : (514) 873-4196
Télec : (514) 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

Vachon, Gabrielle

De: Désilets, Mylène de la part de Baron, Jessy
Envoyé: 28 octobre 2024 12:34
À: *Gestionnaires
Cc: Pouliot, Karine; David, Lyne; Désilets, Mylène
Objet: Mesures concernant le respect de la politique budgétaire du gouvernement
Pièces jointes: Note aux gestionnaires_Budget_2024-10-28_VF.pdf

Indicateur de suivi: Assurer un suivi

État de l'indicateur: Avec indicateur

Bonjour à toutes et tous,

Comme indiqué lors de la rencontre de vendredi dernier, je vous invite à prendre connaissance de la note en pièce jointe et d'assurer un suivi rigoureux à cet égard.

Par ailleurs, dans un souci d'assurer une gestion serrée des dépenses de fonctionnement, notez que nous travaillons actuellement à revoir le déroulement de la rencontre des gestionnaires prévue en décembre de façon à réduire les dépenses de déplacement au minimum. Les détails concernant ces ajustements vous seront transmis dès que possible.

Meilleures salutations,

Jessy Baron

Sous-ministre
Ministère du Tourisme
Bureau 400
900, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 2B5
jessy.baron@tourisme.gouv.qc.ca



NOTE

DESTINATAIRES : Tous les gestionnaires

EXPÉDITEUR : Jessy Baron, sous-ministre

DATE : Le 28 octobre 2024

OBJET : **Mesures concernant le respect de la politique budgétaire du gouvernement**

En tout temps, l'ensemble des entités gouvernementales doivent effectuer un suivi rigoureux et responsable de leur budget. Le ministère du Tourisme se fait d'ailleurs un point d'honneur de gérer ses activités de façon optimale.

Afin d'offrir aux Québécoises et aux Québécois des finances publiques saines, un effort additionnel et concerté est attendu des ministères et organismes, dans le but d'assurer le respect de l'enveloppe des dépenses accordée pour 2024-2025, tout en maintenant des services de qualité à la population. Cet effort se traduira notamment par les mesures suivantes :

- Gestion serrée des dépenses de fonctionnement, ce qui implique notamment de limiter les dépenses de déplacement au Québec et hors Québec à ce qui est jugé essentiel en lien avec la mission, sur approbation préalable du sous-ministre;
- Temps supplémentaire limité à ce qui est jugé essentiel en lien avec la mission, sur approbation préalable du sous-ministre;
- Gel pour le recrutement de tout emploi régulier vacant le 1^{er} novembre 2024 ou qui le deviendra par la suite, de même que pour la nomination, la prolongation ou le renouvellement de tout emploi occasionnel à compter du 1^{er} novembre 2024.

Puisque la rémunération représente près de 50 % des dépenses gouvernementales, cette dernière mesure est essentielle au respect des enveloppes budgétaires. Elle exclut toutefois l'embauche de stagiaires et d'étudiants ainsi que les employés saisonniers bénéficiant d'un droit de rappel. De plus, elle ne concerne pas tout mouvement de personnel au sein de la fonction publique (affectation, mutation et promotion).

Je suis conscient des impacts de ces mesures sur nos activités et du fait qu'elles nécessiteront que nous fassions preuve de résilience, d'agilité et de créativité pour garder le cap sur nos objectifs. J'ai toutefois confiance en notre capacité à relever ce défi avec l'engagement, le leadership et la passion qui nous distinguent.

Au cours des prochains jours, la Direction générale des services à la gestion vous précisera les mécanismes d'approbation qui permettront d'opérationnaliser les mesures annoncées.

Jessy Baron